

DGA DU PATRIMOINE & ESPACE PUBLIC SERVICE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

2, Rue Edmond Poillot **28000 CHARTRES**

02.37.88.44.63 domaine.public@agglo-ville.chartres.fr

Demande d'arrêté de circulation et de stationnement lors de manifestations

La demande doit être formulée impérativement 15 jours minimum avant le début de la manifestation

eu	Horaire début :				Horaire de fin :		
rrêté commun avec autre cor ate de la demande	**	·)					
ervice demandeur:om du coordinateur ville :							
a manifestation a-t-elle eu lie	•			(si oui	joindre l'arrêté de l'année précédente)		
(joindre impérativement l'itin ventuelles déviations mises e	néraire détaillé av	rec le no	m des rue	es de Cha	artres uniquement avec un plan à l'échelle a	adaptée et l	<u>'es</u>
RUES		Réglementation souhaitée*					nº de fii de voirie
	Stationnement interdit *	Chaussée restreinte *	Circulation interdite *	Circulation perturbée *	Précisions: * pour les restrictions de circulation, préciser la portion de voie * pour le stationnement, préciser le nombre de places souhaitées * préciser les horaires d'interdiction	début	
	Stat	5 5	○ .=				
	Stat	12 57	U . <u>s</u>				
	Stat	D 5	O .i.				
	Stat	D	0 .5				
	Stat	D	0.5				
	Stat	O	0.5				
	Stat	O	0.5				

* champs obligatoire

- certifie exacts les renseignements contenus dans la présente demande,

- m'engage à respecter les prescriptions des services administratifs contenues dans l'arrêté

- m'engage à remettre en état le domaine public conformément aux prescriptions du règlement de voirie

Date: